

## ***L'accord de la honte***

Le fait que la direction prenne la plume pour nous inciter à signer **leur** accord d'entreprise devrait nous mettre la puce à l'oreille !

Certains membres du CSE, opportunément ralliés, à la dernière minute, au syndicat majoritaire, servent de couverture pour justifier cette mascarade.

**Mascarade sociale** - Les prétendues avancées ne sont que la conservation minimale de nos acquis durement gagnés. Pire : le rattrapage de plusieurs années de retard sur notre 13e mois, pour lequel nous nous battions, est remplacé par un maigre 1/2 mois de salaire brut.

**Mascarade de négociation** - Comme d'habitude, la direction propose, le CSE accepte... Toutes les questions soulevées par SUD Logement social (sécurisation de l'emploi, dialogue inter-services...) sont restées lettre morte.

**Mascarade démocratique** - La direction invite explicitement les salariés à voter « Oui » à leur référendum. Ils n'ont donc pas confiance dans notre libre arbitre ?

SUD Logement social sera toujours du côté des avancées sociales, d'où qu'elles viennent. Mais soyons sincères : les « mesurette » prévues dans l'accord d'entreprise sont très loin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés. En l'état, SUD Logement social ne votera donc pas cet accord, car nous pensons pouvoir obtenir plus de la direction. Pour autant, nous ne donnons pas de consigne de vote au référendum, car nous savons que les salariés choisiront, en conscience, la solution la plus favorable à leurs intérêts.

Rappelez-vous : « Un pas en avant, trois pas en arrière », c'est la politique de la direction de Hauts-de-Bievre Habitat !



***NE RESTEZ PAS SOLITAIRES ; REJOIGNEZ-NOUS SOYEZ SOLIDAIRES***